

Relevé de conclusions :
Bureau CLD – mercredi 2 juillet 2014
locaux SYMBORD (Crémieu)

Personnes présentes :

Jeannine Bonino, Yves François, Yvan Gautronneau, Alain Grande, André Mansiaux, Roger Morney, Jean-Claude Peyriou, Jean-Louis Sauvonnnet, Alain Varnet, Claire Delorme (animatrice CLD).

Personnes excusées :

Michel Chinchole, Bertrand De Germiny, Sylvie Le Clorennec.

Ordre du jour :

1. Fonctionnement et organisation du CLD
2. Conséquences sur le projet de territoire de la suspension du CDDRA par la Région
3. Point sur la révision du SCoT et l'avis du CLD sur le diagnostic-enjeux

*Pièce jointe : le diaporama de présentation

1/ Fonctionnement et organisation du CLD

➤ **Organisation des réunions :**

Lieu de réunion : Crémieu

Horaires : créneau 18h – 20h

Le jour sera calé soit lors d'une précédente réunion soit via l'outil « doodle » (sondage en ligne pour connaître les disponibilités de chacun).

➤ **Indemnisation des frais de déplacements :**

Extrait du règlement intérieur : « **Article 8 – Indemnités des membres du C.L.D.**

Les membres du CLD ne perçoivent aucune indemnité. Ils peuvent cependant être remboursés de leurs frais de déplacement réels dans le cadre de leurs missions de représentation du CLD après accord du président du CLD. »

Lors d'une prochaine assemblée plénière il faudra prévoir de proposer l'évolution du règlement intérieur du CLD pour qu'il intègre la possibilité d'indemniser les membres lors de leurs déplacements depuis leurs domiciles vers le lieu où se trouve une réunion CLD.

➤ **Renouvellement des membres du bureau :**

Pascal N'Kaoua a démissionné du bureau du CLD suite à son élection en tant que vice-président du SYMBORD en charge de la mobilité. Il est d'ailleurs le nouveau Président de l'Agence de Mobilité du Nord Isère, et André Mansiaux le trésorier.

Il sera proposé lors de la prochaine assemblée plénière de faire une élection partielle pour compléter le bureau du CLD.

D'après le règlement intérieur, la durée du mandat des membres du bureau du CLD est de 2 ans, renouvelable une fois. Il faudra réfléchir à la révision de ce point à proposer lors de la prochaine assemblée plénière pour ne pas bloquer la participation de la plupart des membres actuels à un prochain mandat au bureau du CLD (à partir de fin 2015).

2/ Conséquences sur le projet de territoire de la suspension du CDDRA par la Région

La suspension des CDDRA en cours d'élaboration par la Région (8 territoires sont concernés dont celui de BRD) a été notifiée par un courrier de la Région du 15 mai 2014. Une rencontre avec les 8 chefs de projets locaux a eu lieu le 25 juin suite à ce courrier pour définir les mesures compensatoires à mettre en place suite à cette suspension.

Les principales mesures retenues, en intégrant les informations reçues et les décisions prises postérieurement à la réunion de bureau, sont les suivantes :

- Prolongement d'une année de l'actuel CDRA avec une enveloppe budgétaire d'1/6^{ème} de notre contrat, soit 793 158 € pour la période de transition (2015), avec maintien du financement des postes d'animation existant.
- La nature et les modalités de l'intervention régionale dans les territoires doivent être redéfinies courant 2015 pour être mise en place avec les nouveaux élus à la Région (élections programmées pour l'instant en décembre 2015). Les territoires et notamment les CLD seront associés à la définition de cette future politique régionale.
- Concernant le travail en cours des cabinets Argos/Blezat, le diagnostic-enjeux¹ a été présenté et validé en Comité de pilotage CDRA le 16 juin 2014. Leur mission est basculée sur l'élaboration d'une candidature LEADER. Elle se poursuivra peut être par la suite sur la réalisation d'un projet de territoire pour une prochaine contractualisation avec la Région.
- Validation d'une candidature LEADER par les élus du territoire à l'échelle des deux CC Isle Crémieu et Pays des Couleurs. Les orientations stratégiques qui sont pressenties pour notre territoire parmi les 5 proposées dans l'appel à manifestation d'intérêt de la Région sont : « Changement de pratiques, préservation et valorisation des ressources » et « Territorialisation des économies rurales ». La candidature doit être déposée au plus tard le 31 octobre 2014. La mobilisation de la société civile passera par le CLD : 4 séminaires pour l'élaboration de la stratégie et du plan d'actions seront organisés conjointement avec les élus du territoire en septembre/début octobre.

3/ Point sur la révision du SCOT et l'avis du CLD sur le diagnostic-enjeux

Comme indiqué dans le diaporama, les demandes d'ajouts d'éléments au diagnostic sont directement transmises aux techniciens en charge de la révision du SCOT. L'avis du CLD sur le diagnostic-enjeux sera formulé à partir des analyses réalisées par les membres du CLD. Il sera validé par les membres du bureau du CLD.

4/ Questions diverses

Echanges avec le CESER (Conseil Economique, Social et Environnemental Régional) : rencontre (en juin) entre le vice-président du CESER, Bruno Cabut, et notre CLD (président + animatrice) et réunion d'échanges du CESER (début juillet) avec les CLD de Rhône-Alpes (participation du président et des 2 vice-présidents). Volonté du CESER de mieux représenter les territoires, et donc de poursuivre les échanges avec les CLD.

Lettre d'information du CLD : suite à la réalisation d'un numéro en mars 2014, il était prévu de poursuivre la communication du CLD avec un nouveau numéro entre juin et septembre 2014. Etant donné les actualités diverses sur le territoire et l'incertitude sur les prochains travaux du CLD, la rédaction d'une lettre d'information est pour l'instant suspendue en attendant que la situation se stabilise.

Prochaine réunion de bureau du CLD programmée le **lundi 8 septembre à 18h**
à Crémieu (locaux SYMBORD).

¹ Diagnostic/enjeux : quelques précisions sur les modalités d'élaboration :

- Analyse des documents existants dont le diagnostic réalisé dans le cadre de la révision du SCOT,
- Rencontre d'acteurs et de partenaires socio-professionnels du territoire,
- Animation d'ateliers : 1 CCIC, 1 CCPC, 1 CLD élargi + 2 spécifiques avec les acteurs du tourisme et le comité de territoire agricole et rural.